

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal

---

### **Séance du vendredi 28 mars 2025 :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars, l'assemblée régulièrement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Bernard BACHELLERIE.

**Sont présents :** Bernard BACHELLERIE, Christophe LUMET, Patrice MORET, Daniel MARQUETON, Evelyne VALIN, Monique RICHARD, Bruno LEHERICEY, Corinne GAURON, Serge ROBIN, Bertrand DESCOUTURES, Emilie DA CUNHA MOTA, Hélène PROVOST

**Représentée :**

Corinne VAUGEOIS qui a donné procuration à Monsieur Bruno LEHERICEY

**Absente :**

---

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur MORET Patrice est désigné secrétaire de séance, qui l'accepte.

---

### **1. Approbation du précédent procès-verbal du 13 février 2025 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du jeudi 13 février 2025.

**Le procès-verbal n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Décisions du Maire :**

Monsieur le Maire informe avoir pris le 12 mars 2025 la décision suivante :

- ❖ Dans le cadre du projet d'aménagement d'un bâtiment communal, d'engager le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Taux	Montant en €
Travaux de climatisation réversible dans un bâtiment communal	11 496.09	CRST	30 %	3 448.83
		Auto Financement	70 %	8 047.26
Total HT	11 496.09	Total	100 %	11 496.09

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision.

### 3. Budget Commune 2024 :

#### Objet : Vote du compte de gestion 2024 du budget commune - DE 2025 04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard BACHELLERIE,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; il est accepté à l'unanimité.

#### Objet : Vote du compte administratif 2024 du budget commune - DE 2025 05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Monique RICHARD, sans la présence de Monsieur le Maire, présente le compte administratif qui se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		2 764 766.51		305 379.20		3 070 145.71
Opérations exercice	170 495.28	320 552.82	778 388.15	1 095 893.89	948 883.43	1 416 446.71
Total	170 495.28	3 085 319.33	778 388.15	1 401 273.09	948 883.43	4 486 592.42
Résultat de clôture		2 914 824.05		622 884.94		3 537 708.99
Restes à réaliser	1 571 468.43	673 762.81			1 571 468.43	673 762.81
Total cumulé	1 571 468.43	3 588 586.86		622 884.94	1 571 468.43	4 211 471.80
Résultat définitif		2 017 118.43		622 884.94		2 640 003.37

Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 317 505 € et celui de l'investissement un excédent cumulé de 2 914 824 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Objet : Affectation du résultat du budget commune 2024 - DE 2025 06

- Vu la délibération 2025-03 actant la dissolution du CCAS et l'intégration de son résultat de fonctionnement 2024 soit un excédent de 5 829,30 €,
  - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 du budget principal
  - Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'affecter les résultats 2024 comme suit :

Résultat 002 : excédent de fonctionnement : 622 884.94 € excédent budget principal + 5 829.30 € excédent budget CCAS Soit **628 714.24 €**

Affectation à l'excédent reporté (Report à nouveau créateur au 002) : **628 714.24 €**

#### Objet : Vote du compte de gestion 2024 du budget commerce - DE 2025 07

Conforme à celui du Trésorier, il est voté à l'unanimité.

**Objet : Vote du compte administratif 2024 du budget commerce - DE 2025 08**

Hors la présence de Monsieur le Maire,  
Présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés		7 303.72		53 191.20		60 494.92
Opérations exercice			433.40	2 415.20	433.40	2 415.20
Total		7 303.72	433.40	55 606.40	433.40	62 910.12
Résultat de clôture		7 303.72		55 173.00		62 476.72
Restes à réaliser						
Total cumulé		7 303.72		55 173.00		62 476.72
Résultat définitif		7 303.72		55 173.00		62 476.72

Le conseil municipal vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 du budget commerce - DE 2025 09**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BACHELLERIE Bernard

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 55 173.00 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	53 191.20 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 981.80 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>55 173.00 €</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>55 173.00 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	55 173.00 €
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Objet : Vote du compte de gestion 2024 budget assainissement - DE 2025 10**

- déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; il est accepté à l'unanimité.

**Objet : Vote du compte administratif 2024 budget assainissement - DE 2025 11**

Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés	137 431.58				137 431.58	
Opérations exercice	29 755.52	33 986.89	37 583.82	39 922.11	67 339.34	73 909.00
Total	167 187.10	33 986.89	37 583.82	39 922.11	204 770.92	73 909.00
Résultat de clôture	133 200.21			2 338.29	130 861.92	
Restes à réaliser						
Total cumulé	133 200.21			2 338.29	130 861.92	
Résultat définitif	133 200.21			2 338.29	130 861.92	

Le conseil municipal vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2024 budget assainissement - DE 2025 12**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard BACHELLERIE

- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 338.29 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	143 537.75 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 338.29 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>2 338.29 €</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>2 338.29 €</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	2 338,29 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Monsieur le Maire observe une nette progression des dépenses en 2024 sur les différents postes, comme l'énergie, l'entretien et les réparations des bâtiments publics (réparations toitures, plomberie, peinture), les travaux de voiries, l'assurance multirisque, l'eau et l'assainissement, les études et recherches liées à l'acquisition de terrain et les travaux de la crèche.

Il souligne des hausses de tarifs de l'énergie, et demande d'être particulièrement vigilants sur l'utilisation de l'éclairage et du chauffage des différents sites de la commune.

#### **4. Présentation des travaux 2025 – Budget commune**

Avant de poursuivre les votes, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LUMET pour exposer les différents travaux en projet sur la commune.

- a) Etude sur l'aménagement du centre bourg pour un montant de 15 000 €.
- b) Frais de notaire pour l'achat du terrain place de l'ancienne gare 1 010 €.
- c) Achat d'un terrain pour l'aménagement du centre bourg, frais de notaire et diagnostic pour un montant de 53 990 €.
- d) Travaux au cimetière : Réfection du mur extérieur, travaux réalisés en partie en régie. Un projet de columbarium et le réaménagement du jardin du souvenir sont à l'étude et en attente d'un devis. Projet et travaux pour un montant de 30 000 €.
- e) Aménagement de la place de l'église pour un montant de 270 000 €.
- f) Travaux pour la crèche : pour un montant de 504 695 €.
- g) Travaux au studio (ancienne poste) : pour un montant de 5 000 €, travaux fait en grande partie en régie.
- h) Aménagement de construction, pour la climatisation sur un bâtiment rue de la poste et la réparation des volants roulants de la maison des associations pour un montant de 30 000 €.
- i) Travaux de voirie : chemin piétonnier qui mène à l'étang de Vineuil (les travaux débiteront fin juin), et la création d'un collecteur des eaux pluviales au lotissement des érables. Montant prévu de 180 000 €.
- j) Installations de voirie : avec l'aménagement du centre bourg et les panneaux de signalisations (avec la nouvelle base adresse) pour un montant de 820 000 €.
- k) Achats d'illuminations pour un montant de 2 500 €.
- l) Matériels et ouvrages divers : prévisions en cas de panne pour un montant de 5 000 €.
- m) Matériel informatique : achat d'un vidéoprojecteur et renouvellement du matériel informatique pour un montant de 25 000 €.
- n) Remplacement du jeu à l'école pour un montant de 15 000 €.

## **5. Budget Commune 2025 :**

### **Objet : Vote du budget primitif commune 2025 - DE 2025 13**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le budget primitif 2025 de la commune.

- Considérant que le budget primitif 2025 de la commune est en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement pour un montant de 1 639 746,22 €
- en section d'investissement pour un montant de 4 532 558,54 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2025 de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

### **Objet : Vote du budget primitif 2025 commerce - DE 2025 14**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le budget primitif commerce 2025.

- Considérant que le budget primitif 2025 commerce est en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement pour un montant de 57 664,00 €
- en section d'investissement pour un montant de 7 303,72 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2025 commerce tel qu'annexé à la présente délibération.

### **Objet : Vote du budget assainissement 2025 - DE 2025 15**

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le budget primitif assainissement 2025.

- Considérant que le budget primitif 2025 assainissement est en équilibre réel et sincère en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement pour un montant de 172 511,92 €
- en section d'investissement pour un montant de 161 800,21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2025 assainissement tel qu'annexé à la présente délibération.

### **Objet : Vote des taux d'imposition 2025 - DE 2025 16**

Conformément à l'article 1636-B du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux.

- les taux des taxes pour l'exercice 2025 seront comme suit :
  - Taxe foncière sur le bâti : 30,92 %
  - Taxe foncière non bâti : 22,18 %
  - Le taux de la taxe d'habitation : 16,73 %
  - La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17,70 %

## **Objet : Fongibilité des crédits - DE 2025 17**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que la Collectivité a adopté la nomenclature depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Conseil Municipal approuve l'unanimité cette délibération.

## **Objet : Tarifs des tickets de pêche à compter du 1er avril 2025 - DE 2025 18**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière revalorisation du montant des tickets de pêche a été faite le 16 novembre 2023.

Il propose de fixer le prix des tickets de pêche, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, comme suit :

Abonnement à la journée : .....6 euros  
Abonnement annuel (-de 18 ans) Vineuil :.... 20 euros  
Abonnement annuel résidents de Vineuil :.... 50 euros  
Abonnement annuel extérieurs :.....60 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision.

- Cette délibération annule et remplace la délibération N° DE\_035\_2023 du 16 novembre 2023.

### **4 : Points divers :**

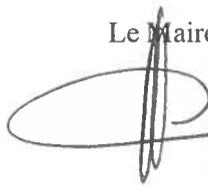
- Déploiement de la fibre dans le département de l'Indre : La fin du réseau cuivre pour la commune de Vineuil pourrait être à compter de 2029-2030
- Panneau Pocket : Nouvel outil de communication pour la commune, qui se complète avec le site internet. Vous retrouvez la vie locale dans une seule et unique application. La population reçoit en temps réel les notifications et les actualités de notre territoire.
- Début des travaux pour l'antenne Bouygues qui sera installée au dépôt vert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Secrétaire de séance

  
Patrice MORET

Le Maire

  
B. BACHELIER

